

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

## **Relatif au Plan de Prévention des Risques Littoraux de la Baie de Pont Mahé – Traict de Pen Bé**

### **COMMUNES DE ASSERAC, SAINT-MOLF, MESQUER ET PIRIAC-SUR-MER**

Par arrêté préfectoral n° 2018/BPEF/184 en date du 21 septembre 2018 est prescrite une enquête publique portant sur le projet de Plan de Prévention des Risques Littoraux de la Baie de Pont Mahé – Traict de Pen Bé, sur les communes d'Assérac, Saint-Molf, Mesquer et Piriac-sur-Mer.

Elle se déroulera pendant une durée de 32 jours, **du mardi 23 octobre 2018 à 9h00 au vendredi 23 novembre 2018 à 17h00**. Elle sera ouverte en mairie de Mesquer, siège de l'enquête, et en mairies d'Assérac, Saint-Molf et Piriac-sur-Mer.

Madame Dominique WALKSTEIN, retraitée de la fonction publique territoriale, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur, chargée de diriger l'enquête.

Le dossier d'enquête sera déposé pendant toute la durée de l'enquête en mairies d'Assérac, Saint-Molf, Mesquer et Piriac-sur-Mer où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Il sera en outre consultable sur un poste informatique en mairie de Mesquer, siège de l'enquête. Le dossier sera accompagné des avis obligatoires des autorités administratives.

La consultation du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>).

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire-enquêteur en mairie de Mesquer (Place de l'Hôtel 44420 Mesquer) ou par voie dématérialisée pendant la durée de l'enquête à l'adresse électronique suivante : [pprl-baie-de-pont-mahe@enquetepublique.net](mailto:pprl-baie-de-pont-mahe@enquetepublique.net).

Elles pourront également être formulées directement sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <http://loire-atlantique.gouv.fr>.

Les observations transmises par voie électronique seront mises à la disposition du public sur le registre électronique.

Le commissaire-enquêteur recevra, en personne, les observations des intéressés en mairies d'Assérac, Saint-Molf, Mesquer et Piriac-sur-Mer, aux jours et heures suivants :

<b>MESQUER</b>	mardi 23 octobre 2018	de 9h00 à 12h00
<b>PIRIAC-SUR-MER</b>	mardi 23 octobre 2018	de 14h00 à 17h00
<b>SAINT-MOLF</b>	vendredi 2 novembre 2018	de 9h00 à 12h00
<b>ASSERAC</b>	vendredi 2 novembre 2018	de 14h00 à 17h00
<b>PIRIAC-SUR-MER</b>	samedi 3 novembre 2018	de 9h00 à 12h00
<b>MESQUER</b>	lundi 12 novembre 2018	de 14h00 à 17h00

<b>SAINT-MOLF</b>	mardi 13 novembre 2018	de 9h00 à 12h00
<b>ASSERAC</b>	mardi 13 novembre 2018	de 14h00 à 17h00
<b>PIRIAC-SUR-MER</b>	jeudi 22 novembre 2018	de 14h00 à 17h00
<b>MESQUER</b>	vendredi 23 novembre 2018	de 14h00 à 17h00

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures environnementales et foncières).

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairies d'Assérac, Saint-Molf, Mesquer et Piriac-sur-Mer pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information sur le projet de Plan de Prévention des Risques Littoraux de la Baie de Pont Mahé – Traict de Pen Bé, pourra être demandée auprès de la DDTM de la Loire-Atlantique (service Transports et Risques – Unité Prévention des Risques) – 10 bd Gaston Serpette – BP 53606 - 44036 NANTES cedex 1.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté de la préfète de la Loire-Atlantique approuvant le plan éventuellement modifié.